

Une offre transversale en immobilier qui s'appuie sur une équipe de 50 avocats en France

La forte expertise du département immobilier de Racine et sa culture opérationnelle, en font un des grands acteurs du marché, recherché pour sa capacité à proposer des solutions innovantes et efficaces.



Nicolas Boytchev,
associé



Jean-Philippe Lorizon,
associé



Carol Santoni,
associée



Nelson Segundo,
associé

DÉCIDEURS. Pouvez-vous nous présenter l'équipe immobilier de Racine et ses différentes spécialités ?

L'équipe immobilier-construction de Racine est constituée de 50 avocats, dont 18 au sein du bureau de Paris.

Menée par quatre associés à Paris (Nicolas Boytchev, Jean-Philippe Lorizon, Carol Santoni, et Nelson Segundo), l'équipe intervient en conseil comme contentieux pour d'importantes sociétés du secteur immobilier, de l'industrie et des services. Elle accompagne ses clients sur quatre grands pôles d'expertise :

- les transactions immobilières en ce compris les acquisitions, la structuration, le financement et la fiscalité ;
- les baux commerciaux ;
- la promotion immobilière, la construction et l'assurance construction ;
- La gestion d'actifs immobiliers.

Elle travaille en synergie avec les départements fiscal, droit public et banque-finance, très présents sur les opérations immobilières.

Cette offre nous permet de couvrir l'ensemble des étapes d'une opération

immobilière : depuis les prémices d'un projet jusqu'à sa concrétisation.

Pour quelles typologies de clientèles intervenez-vous ?

Nous assistons une grande variété d'acteurs économiques, français et étrangers, en particulier des professionnels de l'immobilier (promoteurs / investisseurs et foncières), des assureurs et des utilisateurs, notamment dans les secteurs du luxe, de la presse, de l'industrie ou du cinéma. Cette diversité nous permet d'avoir une réelle connaissance du marché, une vision globale des besoins et attentes de chaque acteur, avec le souci constant d'apporter des solutions pragmatiques, adaptées et innovantes.

L'une des forces de Racine réside dans son maillage territorial. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Notre cabinet a la particularité d'avoir un excellent maillage territorial qui a été bâti pour servir notre ADN contentieux. Nous sommes présents à Bordeaux, Lyon, Nantes, Strasbourg et Marseille. Nous avons également un bureau à Bruxelles.

C'est dans ce but de proximité que Racine s'est associé aux meilleurs cabinets régionaux, ayant des compétences techniques spécifiques et complémentaires, comme le droit des assurances à Bordeaux, apportant ainsi une grande proximité avec les entreprises régionales, une réelle vision de leur environnement économique et une parfaite connaissance des institutions administratives ou judiciaires locales.

Quelle est l'opération immobilière phare de Racine cette année ?

Plutôt qu'une opération phare, nous vous proposons de décrire une opération par typologie d'actif, ce qui permet de donner une idée de la diversité tant au niveau des sujets que nous traitons que des clients que nous représentons :

- en matière de commerce, nous avons représenté la société Cartier dans la négociation du renouvellement de ses baux portant sur la boutique et les ateliers situés 11 et 13 rue de la Paix : il s'agit du *flagship* de la Maison Cartier et, dans le prolongement du renouvellement des baux, nous intervenons

maintenant dans le cadre des travaux de restructuration de ces locaux (référé préventif et contrats de construction) ;

- en matière de logistique, nous avons représenté le groupe Adeo, qui possède des enseignes internationales comme Leroy Merlin, dans le cadre de la prise à bail de plateformes logistiques pour une surface totale d'environ 130 000 mètres carrés à Fos-sur-Mer.
- En matière de bureaux, nous accompagnons le fonds d'investissement Union Investment dans le cadre de la restructuration de son centre

d'affaires Paris Victoires, soit environ 30 000 mètres carrés avec notamment la rédaction et la négociation des contrats de construction : AMO, convention de groupement de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux, architecture intérieure, etc.

Quels sont les développements envisagés pour le département immobilier ?

Nous poursuivons le renforcement de l'équipe afin de répondre toujours mieux aux demandes des clients, en conseil comme en contentieux.

Ainsi, l'arrivée de Louise Duvernois en tant que *counsel* et l'apport de David Masson, nouvel associé spécialisé en régulation bancaire et financière, complètent la practice « investissement ». Parallèlement, la promotion interne de Maud Seraine en qualité de *counsel* marque notre forte présence aux côtés de nos clients dans la gestion de leurs contentieux.

Le tout afin d'affiner et de compléter encore notre positionnement « full service » de l'immobilier.



© Sergii Mochentko